

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois „ 4 —
Trois mois „ 2 —

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Organe du parti ouvrier suisse

Réclames : 30 centimes

Neuvième année N° 43

Rédacteur responsable. WALTER BIOLLEY

Samedi 16 Avril 1898

Maisons recommandées

L. CYGI, COIFFEUR
Parfumerie fine des premières maisons

Brasserie Ulrich Frères BIÈRE façon
Munich et Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

TIROZZI & Cie. — Porcelaines
Cristaux Ustensiles de ménages Lampes

Jacob Schweizer PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle 38
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. Matile
Rue Léopold Robert 4 — Halte du Tramway
Vêtements pour Hommes, Jeunes gens, Enfants

A LA CORBEILLE DE FLEURS, Place du Marché 2
Adolphe Wasserfallen, horticulteur
Primeurs, Bouquets et couronnes en tous genres

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold Robert 11 a

Librairie-Papeterie F. ZAHN La Chaux-de-Fonds
Spécialité de registres au prix de fabrique
10 pour % de remise

Lainages AU GAGNE PETIT Soieries
8 Rue de Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand 6
Corsets français, prix de fabrique. — BLANCS

AU NÈGRE, 16 Balance 16
TABACS et GIGARES. — Cannes, Maroquinerie

Wille-Notz Denrées coloniales. VINS et
spiritueux. Farines, sons, avoines.
Mercerie Laines et Cotons.

CORDONNERIE ET MAGASIN DE CHAUSSURES
Chaux-de-Fonds **F. RAUSS** LOCLE
Léop.-Robert 33 Dl-JeanRichard 21

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
CHAUX-DE-FONDS
Tous en tous genres. Confections pour Dames. Draperie pour
Hommes. Bonnetterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Magasin alimentaire
Paro 72 **CH. BURRI** Paro 72
Spicerie fine. Conserve. Fromages divers 1er choix. Huile
de noix supérieure. — LEGUMES FRAIS.

L. VERTHIER & Cie Rue Neuve 10
Grand choix de CHAPELLERIE en tous genres. — Toujours grand
assortiment de CRAVATES.

Serre 35a Cercle Ouvrier Serre 35a

Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés
et des syndicats ouvriers pour assemblées
générales. — Petites salles pour comités.

SIMON LÉVY BALANCE 10a
La Chaux-de-Fonds
Spécialité de vins fins : Mdeon, Bourgogne, Beaujolais, Ca-
lifornie. — Bons vins de table garantis naturels depuis
40 francs l'hectolitre.

Vve Jean Strübin 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2
Meubles et Outils de jardin ; Treillis.

Jean Behringier tourneur et menuisier
Fritz Courvoisier 16
Fabrication et rhabillages de scies en tous genres

J.-B. STIERLIN
Téléphone Rue du Marché 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

LAIT STÉRILISÉ NATUREL
à la laiterie, 7, RUE DU VERSOIX, 7
Dépôts : M. J. B. Stierlin, Place du Marché
M. A. Winterfeld, à la gare

Photographie Hugo Schoeni

Bassi-Rossi 15 Rue du Collège 15
Le magasin d'Habilllements le plus
assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins et Liqueurs
SPÉCIALITÉ:
Vins d'Asti. — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold-Robert à côté des Roullins Boulangers

PHARMACIE D'OFFICE
M. Leyvraz, Place de l'Ouest.
Toutes les autres pharmacies sont ouvertes
jusqu'à midi.

Parti Démocrate - Socialiste
Neuchâtelois

L'assemblée des délégués du parti démocrat-socialiste neuchâtelois est convoqué pour le dimanche 17 avril 1898, à 2 heures, au Cercle ouvrier, à la Chaux-de-Fonds, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel des sections.
2. Lecture des verbaux.
3. Discussion sur les prochaines élections au Grand Conseil.
4. Rapport de la commission de vérification des comptes.
5. Divers.

Le Comité.

Parti démocrate-socialiste
de
La Chaux-de-Fonds

Assemblée
Lundi soir, 18 courant, à 8 1/2 heures
au Cercle ouvrier

Ordre du jour
Choix des candidats au Grand Conseil

Vu l'importance de l'ordre du jour, nous comptons sur de nombreux participants. Sont spécialement invités à cette assemblée tous les citoyens qui se rattachent aux organisations suivantes :

- Parti démocrate-socialiste,
- Grutli allemand et Grutli romand,
- Cercle ouvrier,
- Union ouvrière

ainsi que tous les électeurs qui votent la liste bleue.

La Commission politique.

L'Actualité

Contrats d'apprentissage

(Suite) (1)

Les jeunes faiseurs d'échappements qui viennent de passer un si médiocre examen avaient en moyenne 16 ans. Il y avait 3 jeunes filles âgées de 14 ans (née le 25 juin 1883), 14 ans 8 mois. Deux d'entre ces fillettes étaient déjà ouvrières, la troisième a fini également son apprentissage en 1897. Voilà des enfants dont la place serait sûrement plutôt à l'école ou dans la famille que dans un atelier ou à

(1) Voir la *Sentinelle* 9 avril.

courir les comptoirs pour obtenir un peu d'occupation.

A l'heure où nous écrivons, les apprentis de cette série sont ouvriers, tous. Aucune disposition, légale ou autre, ne les empêche de devenir immédiatement des maîtres d'apprentissage: ce sera le cas pour plusieurs, sans aucun doute.

En 1899 ou 1900, ils enverront des élèves, issus de leur enseignement, à nos examens.

On constatera alors que les progrès espérés ne se réalisent pas, car le contraire serait un miracle.

Les fabricants d'horlogerie assument la plus grande part de la responsabilité du mal dont on se plaint.

La coutume de marchander, toujours et sans cesse, le prix du travail est érigé en système. C'est pour beaucoup l'art d'être fabricant d'horlogerie. On a tué ainsi la bienfaisance et la valeur des apprentissages dans toutes les parties de la montre qui s'exécutent à domicile et dans les petits ateliers.

La plupart des ouvriers occupés à domicile, toujours mis en concurrence entre eux par notre système de fabrication, subissant malgré les lois protectrices du salaire, les abus de l'escompte, les déductions pour casuel imaginaire, les paiements irréguliers, ne luttent plus que sur le terrain des prix.

Sous prétexte d'apprentissage, ils exploitent leurs propres enfants ou ceux des autres. Ils n'ont point en vue de former un personnel pour leur industrie et agissent uniquement par calcul pour arriver au prix du jour pour pouvoir vivre.

Voilà où nous a conduit la liberté complète dans l'industrie. Les syndicats professionnels dans la forme où ils existent, sont impuissants à réagir dans toutes les branches de l'horlogerie qui s'exercent à domicile.

Les seules branches où l'on travaille forcément en atelier et lorsque les ouvriers forment des organisations solides, résistent partiellement à la débâcle de l'instruction professionnelle et de la rétribution de la main-d'œuvre.

Nous voyons le salut des apprentissages d'horlogerie dans les écoles et nous nous étonnons même que celles-ci ne soient pas encore débordées par les demandes d'admission.

Il faudra agrandir les écoles d'horlogerie quand les parents comprendront que pour former de jeunes ouvriers capables il faut le temps nécessaire et surtout des maîtres qualifiés, quand les apprentis comprendront que dans l'école on peut devenir habile en même temps que bon ouvrier si l'on travaille avec la volonté d'arriver.

Alors nous aurons une élite nouvelle d'horlogers dignes de ce nom. Que ce soit bientôt.

Aujourd'hui et dans toutes les parties de la montre à bon marché il y a surabondance de personnel: fabricants, termineurs, ouvriers hommes et femmes, se livrent une guerre sans merci.

C'est vers le bon travail qu'il faudra orienter la jeune génération.

Formons, avec le concours des écoles d'horlogerie, des ouvriers habiles et capables, il restera toujours en dehors assez d'indifférents, d'incapables et d'épaves pour fabriquer plus de montres à bon marché que nous n'en pourrions vendre.

Ceci dit, nous reconnaissons qu'il existe encore quelques bons maîtres particuliers formant des apprentis planteurs, mais pas beaucoup, la plupart ont pris des emplois dans des fabriques bien dirigées ou se résignent à travailler seuls pour être quitte de lutter avec les ateliers suisses et surtout français qui emportent à vil prix l'ouvrage en série.

Nous continuerons à faire tout notre possible pour remonter le niveau des apprentissages dans cette si importante partie, mais il faut que chacun s'aide, parents, apprentis et maîtres.

La Suisse socialiste

Conseil national. — Le président M. *Grieshaber* rappelle la votation sur le rachat des chemins de fer; la démocratie a prouvé ce que peut l'union des gouvernants et des électeurs; il espère que cette opération ouvrira une ère prospère pour la Confédération et les cantons. Il prononce l'éloge de MM. *Wuilleret*, *Zschokke*, anciens conseillers nationaux et de *Stoekalper*, conseiller aux Etats.

On aborde ensuite l'ordre du jour. **Vérification des pouvoirs.** Renvoyé à une séance ultérieure; le délai des réclamations pour l'élection de *St-Gall* n'est pas encore expiré.

Recours Lurati et Moroni (facilités accordées par le gouvernement tessinois en matière électorale). M. *Jeanhenry*, au nom de la majorité de la commission (MM. *Jeanhenry*, *Joost*, *Iten*, *Jæger*), propose l'adhésion aux Etats. M. *Iten* appuie. M. *Bueler* (*Schwytz*) propose l'admission du recours. M. *Bueler* (*Grisons*) propose l'adhésion du Conseil fédéral. La discussion générale est renvoyée à demain.

Conseil des Etats. — Le président, M. *Raschein*, dans son allocution d'ouverture, rappelle le souvenir des deux parlementaires décédés dans l'intervalle des sessions: de *Stoekalper*, conseiller aux Etats, et *Zschokke*, conseiller national.

L'assemblée se lève en signe de deuil. Ensuite, la présidence insiste sur l'importance de la manifestation sans précédent du 22 février, par laquelle le peuple vota le rachat des chemins de fer, et dans laquelle il voit non pas une question constitutionnelle, mais un problème d'intérêt national et d'économie sociale.

Il espère que partisans et adversaires sauront unir leurs efforts pour assurer le succès de cette œuvre grandiose.

Le Conseil liquide ensuite quelques détails concernant des concessions de chemins de fer sans importance.

La séance est close à 5 h. 30.

Une nouvelle motion *Joos*. — Cette fois-ci, M. *Joos* ne paraît guère avoir

« pouté » au Conseil national, si l'on en juge par le compte-rendu suivant :

M. Joos développe ensuite sa motion invitant le Conseil fédéral à examiner s'il ne devait pas offrir son intervention dans le conflit hispano-américain. L'orateur s'étant livré à différentes observations au sujet du pape et de son intervention, M. Decurtins proteste avec véhémence. M. Ruffy, président de la Confédération, déclare que quelque soit le désir du Conseil fédéral du maintien de la paix, il ne juge nullement opportun de s'immiscer dans cette affaire. La motion Joos fait une voix, celle de son auteur.

L'intention de M. Joos était bonne, il faut l'espérer. Mais quelle idée baroque cependant que de vouloir embarquer notre petit pays sur ces galères. Le conseiller national de Schaffhouse a oublié qu'il ne fallait pas plus mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce qu'entre l'enclume et le marteau. Ce n'était pas une raison suffisante pour se le fourrer dans l'œil... et jusqu'au coude.

Mouvement professionnel

Fédération suisse des syndicats professionnels

Avis officiel

à nos Fédérations et Sections

Chers camarades,

Nous venons vous aviser que M. Scheu, de Zurich, a retiré sa candidature au poste de rédacteur de l'*Arbeiterstimme*.

Les candidats à ce poste sont les suivants :

1. F. Bischoff, typographe, Baden. 2. J. Branm, terrinier, Coire. 3. A. Drexler, rédacteur, Lucerne. 4. Emil Hauth, journaliste, Zurich. 5. Fried. Hoester, serrurier, Zurich. 6. Dr Heinrich Schmidt, Berne. 7. Ferdinand Thiess, typographe, Berne.

La votation générale aura lieu de suite; à cet effet nous adresserons à nos comités centraux et de section, dans quelques jours, les bulletins de votation.

Nous vous avisons également que le citoyen Scheu s'est retiré subitement du poste de rédacteur par intérim, et que le secrétaire Calame est chargé de la rédaction du journal, à qui toutes les correspondances devront être adressées.

Zurich, 13 avril 1898.

Comité central.

Grève des maréchaux, charrons et selliers.— Le Comité de l'Union ouvrière de la Chaux-de-Fonds réuni en séance extraordinaire le 14 avril pour entendre les ouvriers maréchaux, charrons et selliers sur la position qui leur

est faite par la grève qu'ils soutiennent a décidé :

1. De faire un appel chaleureux à tous les syndicats et ouvriers de notre ville pour les soutenir dans la lutte qu'ils ont entreprise.

2. De s'adresser également au Comité central des métallurgistes dans le même but.

A l'appui de ses statuts, il est en outre décidé fermement à leur fournir les moyens nécessaires pour sortir triomphant de cette lutte si légitime.

Le Comité de l'Union ouvrière.

Menuisiers, ébénistes et charpentiers.— Il a été publié dans le numéro 35 de la *Sentinelle* un garde-à-vous par les maçons de la Chaux-de-Fonds, qui fait ressortir que les ouvriers, restés dans la localité, et principalement les membres du comité, ont été malmenés et que les conventions signées n'ont pas été observées.

Il en est de même chez les patrons menuisiers de cette localité.

En août 1897, 15 patrons menuisiers ont signé une convention qui n'a pas été observée par la plus grande partie d'entre eux.

Parmi les patrons qui ont signé la convention, les moins scrupuleux sont certainement MM. Hermann et Ottolini; une fois que leurs travaux les plus pressants ont été terminés ils ne se sont pas gênés d'écrire au syndicat des ouvriers menuisiers qu'ils retireraient leur signature posée sur la convention du 21 août 1897. Ils ont agi comme les enfants qui, ayant donné quelque chose, au bout d'un certain temps vous le redemandent et vous disent: O mais je ne te l'avais pas donné pour toujours. A ce qu'il paraît MM. Hermann et Ottolini n'avait pas donné leurs signatures pour toujours, mais seulement en temps de presse. En outre ils ne se gênent pas de déclarer au syndicat qu'ils n'observeraient plus ni tarif ni heures réglementaires, qu'ils traiteraient de gré à gré avec les ouvriers. Nous nous demandons quels seront les lâches et les traîtres qui se laisseront arranger de la sorte, pauvres esclaves.

Disons encore que nos patrons ne veulent occuper que des ouvriers ambulants, qu'ils ne veulent observer aucun tarif et ne veulent pas connaître la journée réglementaire de 10 heures, ainsi que le dimanche qu'ils prennent souvent pour un jour de travail. Et pourquoi les agents de la préfecture, chargés de faire respecter la loi sur les fabriques ne veulent pas voir ces abus; ils en ont déjà été avisés plusieurs fois par des membres du syndicat.

Le syndicat des ouvriers menuisiers porte à la connaissance des ouvriers de cette branche que les ateliers Hermann et

Ottolini sont mis à l'index; il les prie de ne pas chercher d'embauche chez ces patrons, ainsi que chez ceux qui ont été mis à l'interdit le 28 août. Le comité central en publiera les noms sous peu.

En outre, le syndicat des ouvriers menuisiers prie l'union ouvrière de la Chaux-de-Fonds de bien vouloir prendre en considération l'art. 3 de la mise à l'interdit qui lit :

« Aucun ouvrier ne devra se servir chez les boulangers, épiciers, bouchers, coiffeurs, cafetiers, magasins de confections ou prendre des logements chez quiconque aurait donné du travail aux patrons mis à l'interdit. Le syndicat.

En Pays Neuchâtelois

On nous prie de publier les lignes suivantes :

Lettre aux Dames du canton de Neuchâtel

Mesdames,

Il y aura en mai huit ans que l'autorité suprême de notre canton, le Grand Conseil, élu par ceux vers lesquels s'en vont vos affections les plus chères: vos maris, vos pères, vos frères, vos fiancés, élaborait une loi sur les apprentissages.

Cette loi visait deux buts: relever la valeur professionnelle des ouvriers et des ouvrières, diminuer et supprimer les abus dont on se plaignait fréquemment.

Neuchâtel voulait, en honorant ainsi le travail manuel, rendre plus heureux, plus conscients de leurs devoirs et de leur dignité, ceux et celles qui en vivent.

Depuis lors beaucoup d'entre vous, Mesdames, ont contribué à rendre effectives les dispositions de cette loi bienfaisante. Toutes, directement, ou par votre appui moral et les conseils que vous donnez dans votre entourage, vous avez fait quelque chose pour le bien de nos apprenties et de nos jeunes ouvrières.

Aussi est-ce rempli de confiance qu'en leur nom, pour elles, je viens aujourd'hui vous adresser la présente requête.

Malgré tous nos efforts, malgré les améliorations qui ont pu s'accomplir grâce au concours de tant de bonnes volontés, il est un mal caché que nous nous sentons impuissants à vaincre totalement sans votre appui, c'est le surmenage des apprenties et des jeunes ouvrières dans les magasins, dans les ateliers de mode et de confection.

Il est notoire que beaucoup de jeunes filles sont astreintes à un travail au-dessus de leurs forces, de nombreux établissements cherchent à tromper notre surveillance et contraignent de pauvres enfants, mal protégées par leurs familles, à rester à l'atelier ou au magasin après l'heure où il serait nécessaire qu'elles aient le repos.

Si l'apreté au gain apparaît comme étant la cause majeure de cette exploitation, on doit, pour être juste, en attribuer une grande part aux exigences de la clientèle.

Pour supprimer ce mal, dont le médecin et le pasteur de vos familles vous exposeront mieux que je ne le pourrais les funestes conséquences physiques et morales, il suffirait que chacune d'entre vous veuille bien :

1° Dans toute la mesure de ce qui est possible, éviter les commissions à des heures tardives dans les magasins; donner ses commandes chez la couturière à temps utile pour supprimer ces encombrements qui causent un préjudice à la qualité du travail aussi bien qu'à la santé du personnel.

2° Se rappeler que la journée normale des jeunes filles est fixée par la loi comme suit: avant l'âge de quinze ans, 10 heures au maximum, après 15 ans et jusqu'à l'âge de majorité, 11 heures au maximum. Dans cette durée est compris toujours le temps nécessaire à l'enseignement scolaire et religieux.

3° Veiller dans son entourage et protester chaque fois que cette disposition n'est pas observée.

Si cet appel est entendu, comme j'en ai le ferme espoir, nous continuerons à agir avec discrétion et fermeté chaque fois que l'on voudra bien nous signaler des abus, mais le jour où nous pourrions dire, pour l'honneur de notre pays, que les lois sur la protection des apprenties et des ouvrières reçoivent leur application intégrale, nous nous rappellerons que la plus belle part de ce progrès vous appartient.

Ces jeunes filles dont je plaide ici la cause étaient, il y a peu de temps, parmi ces bébés roses pour lesquels votre cœur est toujours rempli d'affection; elles seront, dans quelques années, au nombre de ces jeunes mères que les sublimes sentiments de la solidarité féminine feront vos sœurs, quelle que soit la distance les séparant de votre condition sociale.

La Providence, qui tient compte de toutes les bonnes intentions, prodiguera certainement ses faveurs à vos enfants en récompense de votre dévouement envers nos jeunes protégées.

La Chaux-de-Fonds, le lundi de Pâques 1898.

ARNOLD KOHLY,
Inspecteur cantonal des apprentissages.

La vie locale

Avant les élections

Nous rendons attentifs nos amis aux deux avis qui figurent en tête de ce numéro.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

Le capitaine Lachesnaye

par

ERNEST CAPENDU

XLVI

Les cachots de l'abbaye.

Dix heures du soir venaient de sonner à l'église de l'abbaye, le couvre-feu avait depuis longtemps fait éteindre toutes lumières, et Fécamp, dont les rues désertes et envahies par une obscurité épaisse n'étaient troublées par aucun bruit paraisait jour du calme et du repos le plus parfait.

Seule l'abbaye avait une partie de ses vastes bâtiments splendidement éclairée. Dans la première cour de la puissante demeure religieuse deux énormes chariots stationnaient, encore attelés chacun de quatre chevaux vigoureux dont la robe mouillée, le poil couvert d'écume, les jambes maculées de boue attestaient une longue et récente course accomplie dans la campagne.

Une douzaine d'hommes, les bras nus, transportaient à grand-peine le contenu de ces chariots dans une salle basse de l'abbaye, au fond de laquelle un grand feu brûlait dans une cheminée tenant presque à elle seule tout un côté de la pièce.

Les objets portaient ces hommes et qu'ils

rangeaient symétriquement le long de la muraille sous l'inspection et d'après les commandements d'un personnage de haute stature, vêtu de rouge des pieds à la tête, affectaient les formes les plus étranges et les plus bizarres.

C'étaient les instruments de torture expédiés de Rouen par ordre du prévôt de la province et de l'abbé de Fécamp, et arrivant seulement à l'instant même.

Enfin, le jour de la justice était venu. La Chesnaye, arrêté par les soins du comte de Bernac, était enfermé dans les prisons souterraines d'où il lui était matériellement impossible de s'échapper sans le concours de ceux qui le gardaient; les instruments de supplice venaient d'arriver, le bourreau attendait, et la condamnation prononcée l'avantveille allait recevoir son exécution, aucun nouveau jugement n'étant nécessaire, puisque La Chesnaye avait été condamné précédemment et que sa délivrance inattendue au moment même de l'expiation de ses crimes avait seule entravé le cours de la justice.

L'homme vêtu de rouge était Monsieur de Rouen; la pièce dans laquelle ou transportait les objets apportés par les chariots devait servir de lieu de torture, et dans une salle voisine attendaient le prévôt de Paris, celui de Rouen, le lieutenant criminel, le lieutenant de robe courte et les officiers de l'abbaye.

Marc, La Guiche, d'Herbaut, le comte de Bernac devaient assister à la torture, mais ils ne pouvaient entrer à l'abbaye qu'au moment où cette torture devait être appliquée, c'est-à-dire

à onze heures. Or, il en était dix à peine, nous l'avons dit.

Donc, tandis qu'une partie de l'abbaye était animée, éclairée et bruyante, la ville était déserte, sombre et silencieuse. L'église abbatiale, ce délicieux bijou d'architecture moyen âge, qui de nos jours concentre toute l'attention de l'artiste touriste, était enveloppée dans les voiles opaques de la nuit.

Ses portes fermées interdisaient l'entrée de son sanctuaire, précaution prise chaque soir, attendu que, pour la facilité des fidèles, l'église n'était pas comprise dans l'enceinte du cloître et donnait sur la grande rue de la ville. Seul le chœur communiquait avec l'abbaye à l'aide des caveaux souterrains dans lesquels on inhumait les abbés et les plus illustres représentants des familles nobles de la ville.

L'entrée de ces souterrains était fermée par une grille dont un frère gardien possédait les clefs. Ce frère gardien veillait chaque nuit dans le chœur de l'église, et chaque nuit était remplacé par un autre membre de la communauté.

Cette nuit-là, le moine de veille était à son poste habituel, et les bras croisés sur la poitrine, la tête abritée sous son capuchon brun, il se promenait à pas lents dans la nef, sans doute pour combattre, à l'aide de la marche, l'engourdissement qu'eût causé à ses membres le froid glacial qui régnait dans l'église et que rendaient plus intense les larges dalles de marbre qui la pavait et l'élévation de la coupole.

Cependant, les promenades du frère semblaient être circonscrites dans un espace donné. Elles

ne dépassaient jamais les premières limites du chœur et se prolongeaient jusqu'à la porte d'entrée de l'église.

Arrivé à cet endroit, le moine s'arrêtait, prêtait l'oreille et demeurait attendif durant quelques instants, puis ensuite il reprenait sa marche, remontait la nef et la redescendait pour recommencer la même manœuvre.

Dix heures venaient de sonner, et pour la vingtième fois au moins le frère gardien avait écouté attentivement près de la porte de chêne massif toute garnie de ferrures ciselées, lorsqu'au moment où le dixième coup de marteau heurtait le timbre sonore, il s'arrêta soudain, posa la main sur la clef de l'enorme serrure placée en face de lui et la fit tourner de droite à gauche.

Le grincement du fer et le craquement sourd du bois attestèrent des efforts du moine et l'un des battants s'ouvrit.

La rampe suspendue au milieu du chœur projetait vaguement sa lueur douteuse jusqu'à l'extrémité de la nef, et permit de constater l'entrée dans l'église d'un homme de haute taille recouvert d'un froc semblable à celui que portait le veilleur.

Le nouveau venu dit quelques mots au frère gardien en lui désignant l'extérieur de l'édifice. Aussitôt le moine se glissa en dehors, son compagnon le suivit, et tous deux rentrèrent après quelques instants, soutenaient dans leurs bras un corps roidi et enveloppé dans un long suaire de couleur sombre.

(A suivre.)

Nous sommes à la veille d'une lutte électorale. Celle-ci semble devoir être moins passionnée que les précédentes. Néanmoins elle a tout autant d'importance.

L'indifférence est peut-être notre plus cruel ennemi; c'est à l'apathie d'un trop grand nombre des nôtres — qui ne retrouvent de vérilité et d'énergie que lorsqu'il est généralement trop tard — que nous devons de ne pas faire les progrès légitimement espérés. Secouons pour un instant cette torpeur.

Assistons nombreux à l'assemblée de dimanche, plus nombreux encore si possible à l'assemblée de lundi.

Dans la première de ces réunions, nous discuterons le programme de notre activité future. Dans la seconde, nous choisirons ceux auxquels nous voulons confier la charge et l'honneur de représenter nos intérêts au Grand Conseil neuchâtelois.

Pendant trois ans, une douzaine des nôtres ont courageusement et énergiquement parlé en notre nom et soutenu notre programme. Ne serait-ce que pour les remercier de leur attitude et de leur zèle que nous devons assister à ces réunions. Aussi, membres du Parti Socialiste-Démocrate, membres des deux Grutli, membres du Cercle ouvrier, membres de l'Union ouvrière, nous comptons sur votre présence dimanche le 17 avril à 2 heures, et lundi soir, 18 avril, à 8 1/2 heures.

Tous sur le pont!

Conseil général. — (Séance du 15 avril.) — Présidence de M. Alfred Robert.

Le Conseil général n'étant pas en nombre, on fait jouer le téléphone. A 4 h. 1/2, 20 membres sont présents. La séance peut être ouverte.

M. Vuilleumier, directeur des finances, présente les comptes de 1897.

Le bureau est chargé de nommer la commission, composée de neuf membres,

soit de MM. Breitmeyer, Quartier, Walter Biolley, Ch. Benoit-Sandoz, Ch. Ducommun, H.-L. Ducommun, J. Streif et R. Kämpf.

Le Conseil communal fait une communication relative à la question de la gare. Il en résulte que cette question est en bonne voie. Il a fallu 17 projets Rau, ingénieur conseil de l'Etat, des recharges continuelles de la part du Conseil communal; une opposition systématique de la part des compagnies du Jura-Simplon et du Jura-Neuchâtelois semblait vouloir ajourner la solution aux calendes grecques. Enfin, grâce à l'intervention du Département fédéral des chemins de fer, on s'est mis d'accord sur un plan, dont l'exécution coûtera 2.855.000 francs. On espère que si le Département fédéral donne son approbation à bref délai, les plans et devis pourront être soumis au Grand Conseil en mai et les travaux exécutés dès le mois de juin de cette année.

Le Conseil communal demande un crédit de 8000 francs pour l'établissement d'une fontaine et la plantation d'arbres. Il n'est pas d'accord avec le nivellement de cette place.

M. Ariste Robert soutient le nivellement qui aurait l'avantage de créer des locaux qui pourraient être utilisés soit comme caves, soit pendant les jours mauvais aux vendeurs, comme cela se pratique à Mâcon. Il propose le renvoi à une commission.

MM. MM. Mosimann et Ed. Tissot s'opposent à cette idée. M. Léon Gallet voudrait un marché couvert sur la place de de l'Ouest et s'oppose à la plantation d'arbres pour le moment. Il est soutenu par MM. Ariste Robert, W. Biolley et Raoul Perroud, combattu par MM. Bourquin, A. Bourquin, A. Robert, Vuilleumier, Beck.

L'arrêté du Conseil communal est voté par 15 voix contre 9.

Le Conseil communal réclame divers

crédits supplémentaires au budget scolaire, notamment 2090 fr. pour un nouveau poste d'allemand, et 900 fr. pour l'augmentation du traitement du professeur de mathématiques et 1000 fr. comme directeur de l'Ecole industrielle.

M. W. Beck, tout en appuyant chaudement les propositions du Conseil communal confirme ce qui a été avancé par W. Biolley, dans la séance précédente à savoir que si pour une raison ou pour une autre le titulaire ne conservait plus les fonctions de directeur, il jouirait néanmoins de son traitement de 6000 fr., suivant entente passée avec la commission.

Adopté à une grande majorité.

On vote un crédit supplémentaire de 3000 fr. pour l'agrandissement du cimetière.

Nos Crèches. Nous pensons intéresser le public de la Chaux-de-Fonds en lui donnant quelques renseignements sur la marche des deux crèches, celle de l'Amitié, rue de la Promenade, et celle de l'Abeille, rue du Temple allemand, établissements qui ont reçus dans le courant de l'année écoulée tant de marques d'intérêt et de sympathie effective.

La Crèche de l'Abeille a pu ouvrir ses locaux aux petits pensionnaires le 31 décembre 1897. Ce n'est pas sans peine que le comité a trouvé un appartement répondant par sa situation et sa distribution aux conditions hygiéniques exigées pour un établissement de ce genre.

Le nombre des petits pensionnaires qui se sont présentés dès les premiers jours a démontré que la création d'une crèche, dans ce quartier, répondait à un besoin réel.

La faveur du public auquel elle s'adresse s'est maintenue au point qu'une aide a dû être donnée à la directrice, la tâche de celle-ci devenant décidément trop lourde.

Les renseignements pour un seul mois

d'exercice écoulé ne peuvent être très complets.

La crèche de l'Amitié, rue de la Promenade, est déjà une ancienne connaissance puisque c'est un extrait de son 21^e rapport annuel qui est présenté au public aujourd'hui. Cet établissement peut suffire à toutes les demandes qui lui sont adressées. Elle a donné asile en 1897 à 109 enfants, soit 17 de plus qu'en 1896; ils ont fourni un total de 8127 journées, 933 de moins qu'en 1896, ce qui provient de la fréquentation moins régulière. La moyenne a été de 27 enfants par jour. La journée d'un enfant s'élève, tous frais compris, à fr. 0,73. Le total des dépenses se chiffre par fr. 6,010. Ces 8127 journées mentionnées plus haut ont rapporté, à 20 centimes, la somme de 1625 fr. 40.

Le comité témoigne sa plus profonde reconnaissance à la population qui a soutenu d'une manière si généreuse les deux établissements; ce concours précieux a surtout rendu possible la prompte ouverture de l'établissement de l'Abeille.

Les personnes qui s'intéressent à ces œuvres voudront bien visiter ces établissements aux heures réglementaires; elles pourront se convaincre que les dons ont obtenu un emploi conforme aux idées des donateurs.

En procurant à l'enfance certains avantages moraux et physique, dont elle pourrait être privée, nous la plaçons dans de meilleures conditions pour affronter les luttes de la vie. En nous occupant de l'enfance nous travaillons à la prospérité et au bonheur des générations futures. C'est un devoir auquel la génération actuelle ne peut se soustraire.

La population de notre grand village n'a jamais marchandé son concours à une œuvre humanitaire, nous recommandons la nôtre à sa bienveillante sollicitude.

(Communiqué.)



HORLOGERIE DE CONFIANCE
L. A. SAGNE-JUILLARD
38 Rue Léopold-Robert 38
Grand choix de
Régulateurs, Pendules, Réveils, etc.
Montres OR, ARGENT
et Métal
Grand assortiment
Garantie sur bulletin **2 ANNEES**
BIJOUTERIE fine et fantaisie, **ALLIANCES or 18 k.**

Boucherie et Charcuterie
VIENNOISE

58, Rue Léopold-Robert 58
Usine à vapeur

Bœuf 1^{re} qualité
le demi-kilo 75 c. le demi-kilo

Morceaux inférieurs
à 60 ct. le demi-kilo

Veau, Mouton
Porc

Toujours bien assorti en 208
Charcuterie fine

Saucis. à la viande. le 1/2 k. 1 fr. 10
Saucisse au foie > 60 c.
Cervelas et gendar. la pièce 15 c.
Fromage à la viande le 1/2 k. 1 fr.
Fromage de porc » 60 c.

Se recommande.

BOULANGERIE

5 Balance **H. GAUTHIER** Balance 5

Cacaos Suchard et Klaus
— PAIN DE PAQUES —

CROQUETS

Tous les Jeudis: **BRIOCHEs**

BAISSE!

Sans recourir à des procédés de carnaval, le soussigné annonce à son honorable clientèle qu'il a baissé de
20 ct.

par livre le prix du porc

PORC

du pays et français

1^{re} Qualité

80 centimes le 1/2 kilo

A. HAUSER

Paix 65

Stand 6

1 Franc

suffit à l'achat de l'unique et précieux guide „Le Contrat de travail“ que tout ouvrier soucieux de ses intérêts voudra posséder. Cet intéressant travail expose, d'une façon précise, sûre sommaire et complète, tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur la nature du louage de services, sa formation, ses conditions essentielles et particulières, les droits et obligations des parties, la fin de ce contrat.

En vente à la Chaux-de-Fonds:

Lib. A. Courvoisier et H. Baillod.

Au Locle: Librairie Courvoisier

Demandez les

Potages

à

la minute

MAGGI

Paul MISSEL KUNZE. Rue du Marché

Société de Tir militaire
LA MONTAGARDE

1^{er} TIR réglementaire

obligatoire

Dimanche 17 avril 1898

dès 6 h. du matin

au Stand des Armes-Réunies

PAUL ZANONI

Fabricant de Chaussures

9, Rue de Bel-Air, 9

SPECIALITÉ

de Racommodages de

CAOUTCHOUCS
avec Cuir d'Amérique

SUCCURSALE

aux Geneveys-sur-Coffrane

A remettre

Commerce de chaussures

pour St-Georges 1898 ou époque à convenir 30 ans d'existence au centre du LOCLE, peu de reprise, location très avantageuse. Occasion unique.

Emile Pfenniger

à Chaux-de-Fonds ou au Locle
TELEPHONE

Liquidation d'Habilllements pour enfants

Faute de place à liquider à **GRAND RABAIS** tous les Habilllements pour les enfants, ainsi que les Pantalons, Blouses et Pèlerines, qui seront vendus au dessous du prix de fabrique chez

J. RUCKLIN-FEHLMANN, Chemisier

Place de l'Hôtel-de-Ville 7 et rue de la Balance 2

LA CHAUX-DE-FONDS

Incontinence d'urine.

Le soussigné déclare que sa fille âgée de 17 ans, qui mouillait son lit toutes les nuits à la suite d'une faiblesse de la vessie, a été tout-à-fait guérie après avoir suivi la méthode curative donnée par la **Policlinique privée** de Glaris. Je suis très heureux de ce résultat et en remercie vivement l'institution ci-haut qui mérite pleine et entière confiance. Jonvernex, Commune de Margencel Hte Savoie (France), le 8. Déc. 1896. **HERZIG-RAMSTEIN.** Vu, par nous, maire de la commune de Margencel, pour légalisation de la signature de Mr. **HERZIG-RAMSTEIN: Le Maire Mude,** Adresse: „Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris“.

Si vous voulez vous régaler d'une bonne **FONDUE** allez au Café de l'Espérance, derrière le Casino. **RESTAURATION.**

Si vous voulez acheter vos **TROUSSEAUX** à bon compte, demandez les échantillons à la **Ville de Mulhouse, Rue Léopold-Robert 4.**

FINES ETOFFES pour Habits de la Maison Oettinger & Co Zurich	Etottes-Armur, 40 Couleurs	Fr. 1.90 le m.	
	Cover-Coat-Melange	„ 2.40 „	
	Etamine Nouveauté	„ 2.60 „	
	Perla du Promende	„ 2.10 „	
	Foulards soie élégants	„ 1.60 „	
	Types de Mode	„ 2.90 „	
	Eccossais pour Blouses	„ 1.30 „	
	ainsi que des milliers des plus élégantes		
	Etoffes pour habits pour dames et Confections		
	Capes, Jaquettes, etc., etc.		

Magasins du Peuple Etoffes pour Habillements d'hommes
Zurich
Bâle et St. Gall
Adresse d'expédition
Magasins Max Wirth
Zurich 89
15 Usteristrasse 15
Echantillons franco

en qualités durables et en beau choix. — Prix très avantageux. Maison recommandable et réelle pour la livraison d'Etottes pour Dames, Messieurs et garçons, toilerie lin et coton, Articles de Trousseaux. — Etoffes imprimées, etc., etc.

COLLÈGE de la CHAUX-DE-FONDS

INSCRIPTIONS D'ÉLÈVES

Les inscriptions pour les Ecoles enfantines et les 6^{mes}, 5^{mes} et 4^{mes} primaires seront reçues le **Lundi 18 Avril**, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir:

- Au vieux Collège: Salles N^{os} 3 et 4.
- Au Collège de la Charrière: Salles N^{os} 2 et 5.
- Au Collège primaire: Salles N^{os} 5 et 7.
- Au Collège de l'Abeille: Salles N^{os} 2 et 3.
- Au Collège de la Promenade: Salles N^{os} 4 et 5.

A la Direction du Collège primaire; Pour les élèves qui demandent l'entrée en 3^{mes}, 2^{mes} ou 1^{res} primaires, en classes d'apprentis ou leur libération.

D'après la loi sur l'enseignement primaire, les parents doivent faire inscrire les enfants qui auront 6 ans révolus avant le 31 Mai 1898. Tous les nouveaux élèves doivent produire leur Acte de naissance et leur Certificat de vaccination. Les élèves qui demandent leur libération sont tenus de présenter leur Acte de naissance et une déclaration d'apprentissage. Tous les élèves doivent être présents dans leur classes le **Mardi 19 Avril**, à 8 heures du matin.

La Chaux-de-Fonds, le 11 Avril 1898.
Commission scolaire.

N.-B. — Vu le grand nombre de bureaux ouverts, l'encombrement n'est pas à craindre et toutes les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** le **lundi**. Les demandes de changement de Collège devront être adressées, par écrit, à la Direction des écoles primaires, en indiquant le nom de l'élève et le N^o de la Classe dans laquelle il est inscrit.

CHAPELLERIE

L. VERTHIER & C^{ie}

10 Rue Neuve 10

SAISON DU PRINTEMPS

Dès aujourd'hui **CHOIX CONSIDÉRABLE** en **CHAPEAUX** de feutre dans les formes les plus nouvelles

Chapeaux en tous genres pour Cathécumènes

Choix magnifique de chapeaux de soie
(Cérémonie)
Derniers Modèles
de **PARIS**
depuis **Fr. 7.50**




Marchandises fraîches et soignées
Rue Neuve 10 Prix très modérés 10 Rue Neuve
Se recommandent.

Restaurant des Armes-Réunies

Dimanche 17 Avril
à 8 h. du soir

Grand Concert

donné par
la Fanfare du Grutli

sous la direction de Monsieur **ROTH**
avec le bienveillant concours de la
Société fédérale
de gymnastique du Grutli

Plusieurs productions de chants
et flageolets exécutés par quelques
amis dévoués

PROGRAMME :

- Entre camarades, pas redo. C. Faust
- Flore et Zéphyr, fantaisie N. Labole
- Travail aux barres, Gymn. du Grutli.
- Solo de Baryton, Montagnard français C. G.
- Noblesse Oblige, fantaisie Martin
- Duo, les pèlerins par L.H. C.G.
- Solo de flageolet Deesse, Polka Georges Besson
- Pyramides libres, Gymnastique du Grutli
- Solo de Baryton, la fleuraison L. F.
- Lac Bleu

Entrée 30 ct.
Programme à la caisse

MM. les membres passifs sont priés de se munir de leur carte de saison.

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de-Fonds

Mise au concours

La place de Marguillier du Temple national allemand est mise au concours.

Entrée en fonctions le 1er Mai 1898. Le cahier des charges est déposé au bureau du Président du Conseil communal, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les offres de service accompagnées de références doivent être adressées au même bureau jusqu'au 20 avril 1898.

La Chaux-de-Fonds, le 7 Avril 1898.
Conseil communal.

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de-Fonds

MISE AU CONCOURS

Les travaux de charpente et de couverture du toit du Temple national français sont mis au concours. Les cahiers des charges sont déposés au Bureau des Travaux publics (Juventuti) où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les offres devront être adressées sous enveloppe fermée portant la suscription **Soumission pour le toit du Temple national français** à la direction soussignée, jusqu'au 22 avril 1898.

La Ch.-de-Fonds, le 6 Avril 1898.
Direction des Travaux publics.

Eglise catholique chrétienne
Dimanche 17 avril
Réception des Cathécumènes
Première Communion
Imprimerie H. Schneider, Bienne

55 cent. le mètre

VICHY

100 centimètres pour Robes et Tabliers

Flanellette 40 Cts. le mètre
Oxford 45 Cts. le mètre

Indienne 30 Cts. le mètre
Limoge 88 Cts. le mètre

Toilerie, fil et coton. — Echantillons franco

F. Jelmoli, S. p. A. Dépôt de fabrique, Zurich

Persuadez-vous de la modicité des prix de mes étoffes, avant de faire vos achats ailleurs et demandez les échantillons d'étoffes pour Dames, Garçons et pour confection, Toilerie fil et coton, Cotons, Limoges, Indiennes, Damast, Piqués, Flanelles laine et coton, Couvertures de lit etc. Echantillons franco par retour du courrier. 823-1

Grands Magasins de Max Wirth à Zurich 89 (Bâle et St.Gall)

Paiement de l'Impôt communal

Tous les contribuables internes et externes de la circonscription communale, sont prévenus que la perception du premier terme de l'impôt communal pour 1898 s'effectue à l'Hôtel communal, rue de la Serre No. 23, au rez-de-chaussée, **Salle N^o 2**, à partir du **Vendredi 15 avril** jusqu'au **samedi 30 avril 1898** de 8 heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir.

Les contribuables qui n'auraient pas reçu leurs mandats d'ici à **jeudi 21 courant** doivent les réclamer à l'Hôtel communal Salle No. 2.

La Chaux-de-Fonds, le 14 avril 1898.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire: **E. Tissot.**
Le Président: **Paul Mosimann.**

Société de Tempérance
de la
CROIX - BLEUE
Le prochain
Thé de la Société

est fixé au **Lundi 18 avril**, à 8 h. du soir, au local, rue du Progrès 48. Les cartes d'entrée au prix de 1 fr. sont en vente dans les dépôts suivants:

Mlles Augsburger, Demoiselle 37.
MM. Schneider-Nicolet, F.-Courv. 20.
O. Prêtre, rue Neuve 16b.
Paul Zwahlen, Progrès 65.
J. Nicolet, Doubs 90.
E. Kirchofer, Progrès 48.

Fonte, Achat et Essai
de
Matières d'or et d'argent

L. COURVOISIER
essayeur-juré
61, Rue de la Serre, 61
vis à vis du Contrôle et de la Synagogue
La Chaux-de-Fonds

Grand Choix
de
Régulateurs et Pendules
Réveils et Coucous
— Prix modiques —
Garantie
Ed. Biedermann.
702 38. Rue Fritz-Courvoisier. 38

Le Docteur F. de QUERVAIN
est absent
jusqu'à la fin de ce mois

Société de Consommation
Jaquet-Droz 27 Parc 64 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

Huile de noix extra
le litre fr. 2.

MIEL premier choix
le kg. fr. 1 90

SAUCISSES de FRANFORT
la boîte de 800 gr. 85 c.

Harengs marinés au vin blanc
Amieux frères
la boîte de 680 gr. 1 fr. 05

SAUMON
la boîte de 1 livre 95 c.

Vin sans alcool
la bout. avec verre, 80 et 85 c.

Cidre sans alcool
la bout. avec verre 55 c.

CHAMPIGNONS en boîtes
Café de figues
le paquet 20 c. 175

Vins Français
garantis purs jus de raisins frais
depuis 55 centimes le litre

Vente en gros au comptant chez
Emile Pfenniger
CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold Robert
à côté des Moulins Boulangers
Téléphone Chaux-de-Fonds et au Locle

Demandez partout
L'apéritif
Vaucher
TÉLÉPHONE

Le Magasin de Blanc A la Ville de Mulhouse
ne vend que des **ARTICLES** de première qualité au prix de Gros